

REUNIONS CE - CHSCT - DP JANVIER 2018 La CGT vous informe

BUDGET ET ACTIVITE DU CE

Vu la satisfaction des salariés d'avoir bénéficiés des chèques-vacances en 2017, la CGT a proposé de les reconduire cette année. Le CE abondera à hauteur de 50 € pour les cadres, 80 €uros pour les AM et 100 €uros pour tous les employés en CDI ou CDD embauchés au 1er mai qui retourneront leur bulletin d'inscription avant le 12 février.

Avec un budget diminué du fait de la perte des volumes, le CE maintient la majorité des activités : Les bons d'achat de fin d'année, de rentrée scolaire, l'arbre de Noël, le remboursement à 50 % de vos licences, cartes de pêche, chasse et activités culturelles limité à 45 € ainsi que les remboursements à 30 % des séjours pour vos enfants en centres aérés, colonies, classes vertes, de neige ou séjours linguistiques limité à 10 € par jour avec un maximum de 21 jours...

Vous pouvez toujours bénéficier :

- **De 10 billets de cinéma par an à 3 € l'unité,**
- Du paiement de votre adhésion à la médiathèque à Dole à hauteur de 10 € par personne.
- <u>De la billetterie pour les parcs d'attractions et le bowling de Dole dans la limite 5 places</u> par personne et par parc proposé avec une remise de 25 %
- De 50 % sur la billetterie au labyrinthe de Foucherans.

Nous comptons sur votre forte participation <u>au loto du CE</u> qui aura lieu le <u>samedi 10 février à Rochefort</u> ainsi qu'au concours de pêche le 2 juin à Foucherans.

PSE APPROS ET CARISTES

Les élus au CE comme le CCE et la plupart des autres CE <u>n'ont pas été</u> <u>en capacité de rendre un avis sur le PSE flux et Appros</u>. La Direccte d'Evry a répondu à l'injonction du CHSCT et a <u>demandé</u> à la direction de fournir les éléments manquants.



Les élus CGT ont attiré l'attention de la direction sur les qualifications

des salariés de Rochefort qui ne correspondent pas toujours au métier réellement exercé comme par exemple les tireurs à quai, les postiers... car cela peut avoir des conséquences dramatiques en cas de PSE. A ce jour, la décision de la mise en place du plan social est dans les mains de la Direccte qui ne devrait pas valider ce PSE du fait des nombreuses demandes d'injonctions du CCE et des CHSCT, de plus la direction nationale n'a pas respecté le calendrier légal. Si le PSE est validé, <u>4</u> Appros sont directement concernés sur Rochefort, sachant que d'autres salariés peuvent leur laisser leur place. <u>Les caristes peuvent être impactés</u> si un cariste d'une base frais ayant plus de points demande sa mutation sur Rochefort.

TOUJOURS PAS DE PILOTE SUR BASE

Malgré la rébellion des salariés de Rochefort, nous ne voyons toujours pas d'amélioration sur la base de Rochefort. Toujours pas de directeur, l'ancien ferait toujours partie de l'entreprise!

Le Responsable RH qui remplace le Directeur lors des réunions, ne communique aucun plan d'action, il précise juste qu'il y aura une **refonte des horaires, des tâches, une meilleure répartition du travail... chaque chef de service doit revoir la réorganisation de son service mais sans explication et communication sur la façon de faire.** Des briefings vont être mis en place tous les jours dans tous les services pour mieux communiquer.

Les réunions de droit d'expression n'ont toujours pas eu lieu or en réception avec les caristes, la réunion annoncée avec les IRP et l'ERT n'aura pas lieu, la réunion du CHSCT prévue le 8 février est repoussée sans motif...La Direction se moque des élus!

Le RRH a enfin reconnu son erreur sur le décompte du temps de travail communiqué le mois dernier mais maintient le travail du 8 mai. **Battons-nous pour garder les acquis que les anciens ont gagné**.

Pour la CGT, il est hors de question de travailler un jour férié!

L'intéressement est de 5.25 % à fin décembre (6.25% en 2016). Une fois de plus, nous allons perdre en moyenne 200 € d'intéressement du fait d'un budget trop ambitieux, de nombreux accidents du travail du fait de la saturation de la base et de l'absentéisme de courte durée.

La CGT demande une forte augmentation pour les NAO 2018 Et une prime exceptionnelle pour tous les salariés.

Prochaines réunions des NAO le 6 et 20 février 2018.

Pour un groupe comme Intermarché, qui a les moyens financiers de racheter 385 millions d'euros Bricorama soit l'équivalent de la moyenne du revenu fiscal annuel des 22000 salariés du Groupe et de prendre une participation dans les comptoirs du Bio, il est aberrant que la grille des salaires soit proche du Smic pour tous les employés du niveau 1 à 4.

Le syndicat CGT de la base maintient son appel à un débrayage illimité de 0 à 24 h et soutiennent les revendications des salariés

NOUS EXIGEONS

- La baisse des productivités et de meilleures conditions de travail
- Une forte augmentation des salaires
- Une prime exceptionnelle à tous les salariés
- Le RESPECT DU DROIT DE GREVE
- Le maintien de tous les emplois sur Rochefort
- La garantie d'une nouvelle base à Rochefort...
- Le respect de la loi, des accords, des plans d'actions...
- > La suppression du travail du samedi.
- NON AU TRAVAIL DU 8 ou 10 MAI
- Passage de 35 h à 32 h avec maintien du salaire....



Retrouvez ce tract du 1^{er} février 2018 sur le blog de la Cgt Intermarché : http://rochefortcgt.canalblog.com/